

actuellement à l'étude, et quand nous les aurons mises au point, nous pourrions vous formuler des suggestions concrètes relativement à la mesure qui a pour but d'aider les provinces à mettre le projet d'assurance-santé à exécution, ce à quoi le Dominion désire contribuer". De la sorte, il me semble que la conférence devrait être remise jusqu'à ce que nous ayons étudié la question sous tous ses aspects, et rédigé un projet de loi qui comportera les propositions formulées par le gouvernement fédéral.

M. LOCKHART: Je ne tiens pas à imposer mes idées sous ce rapport, mais je diffère d'opinion avec le Dr McCann. La réussite même d'un projet quelconque d'assurance-santé que le comité consultatif et le ministre pourraient concevoir, et qui pourrait aboutir à la présentation d'un projet de loi par le gouvernement dépend dans une grande mesure de la coopération des provinces, puisque ce sont elles qui acquittent une large part des frais. Je ne puis suivre le raisonnement du Dr McCann. Comme chaque province travaille à sa façon pour résoudre ce problème, j'estime qu'il convient de les rallier toutes et de coordonner leurs efforts le plus tôt possible dans tout le pays dans le but d'enrayer toutes les maladies dont ce projet d'assurance-santé fait mention. Aussi, je m'associe au Dr Bruce pour insister sur le fait que le ministre serait bien avisé de rallier toutes les autorités qui doivent coopérer pour assurer le succès de cette mesure.

L'hon. M. MACKENZIE: Monsieur le président, je regrette que cette discussion ait eu lieu. Je désire passer très brièvement en revue l'historique des propositions et des événements qui se sont produits jusqu'à date. Le gouvernement a déclaré dans le Discours du Trône, l'an dernier, qu'il avait l'intention de favoriser l'assurance-santé par tout le Canada, et j'ai soumis certaines propositions au Comité que vous présidiez l'an dernier. Votre Comité a approuvé le principe des propositions relatives à l'assurance, qui vous avaient été soumises à l'époque, et on nous a demandé de communiquer avec les provinces. A la suite d'une nouvelle analyse des propositions financières formulées l'an dernier, nous avons sollicité la coopération des divers départements de l'Etat, et le comité des finances nous a fait part de ses conseils. Nous avons, en conséquence, soumis dès la première séance de ce Comité, cette année, des propositions fondamentalement différentes. Vous avez parlé d'une conférence fédérale-provinciale. Le gouvernement a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait l'intention de tenir une telle conférence. Nous avons l'intention de convoquer le Conseil de salubrité fédéral pour étudier les mesures relatives à la santé, que ces propositions comportent. Je voudrais bénéficier des conseils de ce Comité avant la tenue de la conférence fédérale-provinciale, parce qu'il y a beaucoup de travail à accomplir. Vous avez entendu, l'an dernier, 117 témoins de toutes les parties du Canada. Cela n'a-t-il pas été profitable? Le seul fait que des médecins et des gardes-malades aient comparu devant votre Comité l'an dernier et lui aient exprimé leurs vues tout en en faisant part au pays en général a constitué le plus bel exemple de l'application du principe démocratique dont j'ai été témoin durant ma carrière parlementaire. Pourquoi ne discuterions-nous pas ces propositions à titre de membres du Parlement fédéral, avant de convoquer les provinces. Il va sans dire que les provinces doivent être convoquées, car les mesures relatives à la santé leur incombent en partie. Nous faisons adopter un projet de loi fédéral pour autoriser les provinces à se prononcer sur ces propositions, mais avant que la tenue de cette conférence soit possible, il faut d'abord prendre connaissance des opinions constructives que des représentants d'un parti quelconque siégeant au présent Comité peuvent être désireux de formuler; et il est impossible de convoquer cette conférence immédiatement. Nous savons cela. Nous sommes en contact avec les provinces. Il y a trois étapes: premièrement, il faut discuter les propositions financières avec les éminents experts qui composent le comité des finances et nous enquérir pourquoi ils les soumettent.